



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

\_\_\_\_\_

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

\_\_\_\_\_

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

\_\_\_\_\_

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

C/XIX/12.

ORIGINAL: anglais

DATE: 18 octobre 1985

## UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

## CONSEIL

Dix-neuvième session ordinaire

Genève, 17 et 18 octobre 1985

## COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL

adopté par le ConseilOuverture de la session

1. Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa dix-neuvième session ordinaire à Genève les 17 et 18 octobre 1985.
2. La session a été présidée par M. J. Rigot (Belgique), Président du Conseil.
3. La liste des participants figure à l'annexe I du présent compte rendu.
4. Un compte rendu plus détaillé sera établi peu après la session et adopté par correspondance.

Adoption de l'ordre du jour

5. Le Conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document C/XIX/1.

Situation actuelle, problèmes qui se posent et progrès réalisés dans les domaines législatif, administratif et technique

6. Le Conseil prend note des déclarations faites sous ce point de l'ordre du jour.

7. Le Conseil prend également note du contenu des documents C/XIX/5, 6, 7 et 8 et de certaines corrections qui seront consignées dans le compte rendu détaillé.

Compte rendu du Président sur les travaux des trente et unième et trente-deuxième sessions du Comité consultatif

8. Le Conseil prend note du rapport sur les travaux de la trente et unième session du Comité consultatif figurant au paragraphe 2 du document C/XIX/2 Add. ainsi que du rapport verbal du Président sur les travaux des trente et unième et trente-deuxième sessions.

Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1984 et durant les neuf premiers mois de 1984

9. Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport du Secrétaire général figurant dans le document C/XIX/2 et dans son additif (document C/XIX/2 Add.).

Rapport du Secrétaire général sur sa gestion et sur la situation financière de l'Union en 1984

10. Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport du Secrétaire général figurant dans le document C/XIX/3.

Présentation du rapport concernant la vérification des comptes de l'année 1984

11. Le Conseil prend note du rapport figurant à l'annexe B du document C/XIX/3 et approuve les comptes de l'Union pour l'exercice 1984.

Etat d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique

12. Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport sur l'état d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique et de son sous-groupe "biotechnologie" figurant dans le document C/XIX/9. Il prend note, en outre, des rapports verbaux présentés par les présidents du Comité administratif et juridique et du sous-groupe "biotechnologie". Le Conseil prend également note, en l'approuvant, du programme des travaux futurs du Comité et du sous-groupe décrit dans le document C/XIX/9.

13. Après un débat approfondi, le Conseil approuve les propositions du Secrétaire général tendant à ce que l'UPOV et l'OMPI convoquent conjointement et sur un pied d'égalité, le 10 janvier 1986, une réunion avec les organisations internationales non gouvernementales représentant aussi bien les professionnels de l'amélioration des plantes que ceux des brevets et à ce que le Bureau de l'Union établisse un document exposant les avantages du système de la protection des obtentions végétales sur lequel puissent être fondés les débats de cette réunion. Les décisions concernant d'autres points de détail sont renvoyées au Comité consultatif.

Etat d'avancement des travaux du Comité technique et des groupes de travail techniques

15. Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport sur l'état d'avancement des travaux du Comité technique et des groupes de travail techniques figurant dans le document C/XIX/10. Il prend note, en outre, du rapport verbal présenté par le Président du Comité technique.

16. Il prend également note, en l'approuvant, du programme des travaux futurs de ces organes décrit dans le document précité.

17. Il confirme aussi que des experts d'organisations non gouvernementales peuvent toujours être invités à suivre une partie des sessions des groupes de travail techniques.

Rapport du Président sur la deuxième réunion avec les organisations internationales

18. Le Conseil prend note du rapport verbal du Président sur les débats de la deuxième réunion avec les organisations internationales.

Examen et approbation du programme et du budget de l'Union pour l'exercice biennal 1986-1987

19. Le débat se déroule sur la base du document C/XIX/4 et sur des extraits de ce document modifiés conformément aux recommandations du Comité consultatif. Les modifications qui restent valables sont les suivantes :

i) Traitements et dépenses communes de personnel : Le crédit de 2.307.000 francs suisses est réduit de 40.000 francs suisses et fixé à 2.267.000 francs suisses, le pourcentage d'augmentation pour l'exercice biennal étant ainsi ramené de 11,1% à 9,1%;

ii) Voyages officiels : A la page 8, le crédit de 84.000 francs suisses prévu sous la rubrique "Missions générales" est ramené à 83.000 francs suisses et le crédit de 13.000 francs suisses prévu sous la rubrique "Envoi d'une délégation de l'UPOV à Paris (25e anniversaire)" porté à 14.000 francs suisses;

iii) Comparaison des recettes : Par suite de la modification indiquée plus haut au point i), le montant total des recettes est réduit de 40.000 francs suisses et ramené de 3.792.000 à 3.752.000 francs suisses, le pourcentage de variation étant ainsi ramené de 10,9% à 9,7%; le montant des contributions payables par les Etats membres pour l'exercice biennal 1986-1987 est fixé à 3.568.000 au lieu de 3.608.000 francs suisses.

20. Le Conseil décide par vote à main levée que les contributions seront payables non pas en deux fractions égales pour 1986 et 1987 mais sur la base d'une unité s'élevant à 42.512 francs suisses pour 1986 et à 44.512 francs suisses pour 1987. On trouvera à l'annexe II du présent document un tableau indiquant les contributions des Etats membres.

21. Le Secrétaire général attire l'attention du Conseil sur le fait que cette répartition en deux fractions inégales entraîne pour 1986 une augmentation de 5,8% par rapport à 1985 - ce qui dépasse la limite de 5% annoncée par une délégation au Comité consultatif - et pour 1987 une augmentation de 4,7% par rapport à 1986.

22. En réponse à une question de la délégation de l'Italie, le Secrétaire général indique que, d'après les renseignements actuellement disponibles, les dépenses devraient être inférieures d'environ 40.000 francs suisses aux prévisions du budget de 1985. Les sommes ainsi économisées seront créditées au fonds de réserve. D'après les hypothèses budgétaires, le fonds de réserve devrait s'élever à 66.000 francs suisses à la fin de l'exercice biennal.

23. Les délégations des Etats-Unis d'Amérique et de l'Italie s'interrogent aussi sur la nécessité de la rubrique "Imprévus".

24. Le Secrétaire général rappelle les débats qui ont déjà eu lieu au sein du Comité consultatif et indique que la réunion prévue pour le 10 janvier 1986 (voir plus haut le paragraphe 14) illustre parfaitement la nécessité de cette rubrique.

25. Le Conseil adopte par consensus, sous réserve d'une abstention (délégation des Etats-Unis d'Amérique) et d'une opposition (délégation du Japon), le budget proposé avec les modifications indiquées plus haut au paragraphe 19.

26. La délégation de l'Irlande retire la réserve qu'elle a formulée au sein du Comité consultatif.

27. La délégation de la France prend acte des efforts déployés par le Secrétaire général en vue de comprimer le budget et de prévoir une augmentation progressive des contributions, de préférence au versement d'un montant uniforme, au cours de l'exercice biennal. Elle constate aussi qu'en 1984 les dépenses ont été inférieures aux prévisions budgétaires et félicite le Secrétaire général de sa gestion rigoureuse. Elle souhaite rappeler que tous les Etats membres se heurtent à des restrictions financières et que les augmentations votées sont supérieures à celles qui sont autorisées au niveau national. Elle exprime l'espoir et la conviction que le Secrétaire général continuera de gérer avec le même soin les deniers publics.

28. La délégation de la République fédérale d'Allemagne partage l'opinion exprimée par la délégation de la France. Après avoir constaté que la rubrique "Imprévus" est devenue matière à discussion, elle invite le Secrétaire général à examiner s'il y a lieu de continuer à appliquer la règle voulant que les crédits qui y sont affectés représentent 1% des dépenses propres à l'UPOV.

#### Plan à moyen terme pour les années 1988-1991

29. Le débat se déroule sur la base de la deuxième partie du document C/XIX/4.

30. Il est rappelé au Conseil qu'il est invité à prendre note du plan à moyen terme, ce qui ne saurait en aucun cas lier les Etats membres dans le cadre des débats qu'ils pourront consacrer à l'avenir aux questions budgétaires. Les discussions doivent donc se limiter à un échange de vues qui sera consigné dans le compte rendu.

31. Le Conseil prend note du plan à moyen terme pour les années 1988-1991. Il marque son accord à l'égard des objectifs décrits dans le premier chapitre de la deuxième partie du document C/XIX/4. Les activités décrites dans le chapitre II de ce document donnent lieu aux remarques suivantes :

i) Périodicité des symposiums et réunions avec les organisations internationales (paragraphe 22.ii) et iii) : La délégation de l'Italie déclare qu'elle peut admettre que des symposiums aient lieu chaque année mais qu'aucune périodicité ne devrait être prévue en ce qui concerne les réunions avec les organisations internationales. La délégation de la République fédérale d'Allemagne, appuyée par les délégations du Danemark, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, déclare que, pour plus de souplesse, aucune décision ne devrait être prise à ce sujet. Les réunions avec les organisations internationales, en particulier, devraient être organisées en fonction des besoins.

ii) Besoins en matière de personnel (paragraphe 22.v) : La délégation des Pays-Bas rappelle qu'elle a déjà indiqué à une précédente session du Conseil que, lors de la cessation de service d'un fonctionnaire de l'UPOV, la nécessité de remplacer ce dernier devrait être soumise à l'examen du Conseil. Elle conteste la dernière phrase du paragraphe 22.v). Les délégations de la République fédérale d'Allemagne, du Danemark, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni marquent aussi leur désaccord.

iii) Fluctuations et événements exceptionnels (paragraphe 23) : A propos de la célébration du 25e anniversaire de la signature de la Convention UPOV, la délégation de la France aurait souhaité que les mots "qui entraînera des dépenses supplémentaires" soient supprimés. Elle est appuyée par la délégation de l'Italie.

#### Calendrier des réunions pour 1986 et 1987

32. Le débat se déroule sur la base du document C/XIX/11.

33. Au sujet des réunions de 1986, le Conseil prend note de ce qui suit :

i) Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers se réunira du 16 au 18 (et non du 2 au 4) juillet et son sous-groupe le 15 et non le 1er juillet 1986.

ii) Un groupe d'experts OMPI-UPOV sur la biotechnologie, la propriété industrielle et la protection des obtentions végétales se réunira le 10 janvier 1986.

iii) La délégation des Etats-Unis d'Amérique invite le sous-groupe "biotechnologie" à se réunir à Washington D.C. du 12 au 14 mars 1986. D'autres réunions auront lieu, en fonction des besoins, en corrélation avec les sessions du Comité administratif et juridique.

34. En ce qui concerne les réunions de 1987, le Conseil considère que les dates fixées n'ont qu'un caractère provisoire.

35. La délégation de la Nouvelle-Zélande constate avec satisfaction que dans le calendrier provisoire des réunions pour 1987 les sessions du Conseil, du Comité consultatif, du Comité administratif et juridique et du Comité technique ainsi que la réunion avec les organisations internationales ont été fixées à des dates rapprochées, ce qui permettra une plus large participation des délégations de pays éloignés.

36. A propos des réunions avec les organisations internationales, la délégation de la République fédérale d'Allemagne rappelle que les organisations intéressées ont émis le vœu que la durée de ces réunions soit limitée à une journée et que le calendrier provisoire des réunions pour 1987 devra être modifié en conséquence.

#### Election d'un nouveau président du Comité administratif et juridique

37. Le Conseil élit à l'unanimité M. F. Espenhain (Danemark) Président du Comité administratif et juridique pour un mandat de trois ans prenant fin à l'issue de la vingt-deuxième session ordinaire du Conseil, en 1988.

38. Le poste de Vice-président étant devenu vacant à la suite de l'élection précitée, le Conseil élit à l'unanimité M. M. Simon (France) à ce poste pour un mandat de même durée.

#### Départ à la retraite

39. Il est porté à la connaissance du Conseil que M. R. D'Hoogh (Belgique) assiste pour la dernière fois à une réunion de l'UPOV. Au nom de l'UPOV, le Président le félicite de sa contribution aux travaux et à l'évolution de l'Union et lui souhaite une longue et heureuse retraite.

40. Le présent compte rendu a été adopté à l'unanimité par le Conseil à sa séance du 18 octobre 1985.

[Les annexes suivent]

C/XIX/12

## ANNEX I/ANNEXE I/ANLAGE I

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS/TEILNEHMERLISTE

## I. MEMBER STATES/ETATS MEMBRES/VERBANDSSTAATEN

BELGIUM/BELGIQUE/BELGIEN

- M. J. RIGOT, Ingénieur en chef, Directeur au Ministère de l'agriculture, Manhattan Center, 21, Avenue du Boulevard, 1210 Bruxelles
- M. R. D'HOOGH, Ingénieur principal, Chef de service, "Protection des obtentions végétales," Ministère de l'agriculture, Manhattan Center, 21, Avenue du Boulevard, 1210 Bruxelles

DENMARK/DANEMARK/DAENEMARK

- Mr. H. SKOV, Chief of Administration, Office of the State Plant Research Service, Virumgaard, Kongevejen 83, 2800 Lyngby
- Mr. F. ESPENHAIN, Head of Office, Board for Plant Novelties, Tystofte, 4230 Skaelskor

FRANCE/FRANKREICH

- M. Y. VAN HAECKE, Sous-directeur des productions végétales, Ministère de l'agriculture, 3, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris
- M. M. SIMON, Secrétaire général, Comité de la protection des obtentions végétales, 17, avenue de Tourville, 75007 Paris

GERMANY (FED. REP. OF)/ALLEMAGNE (REP. FED. D')/DEUTSCHLAND (BUNDESREPUBLIK)

- Dr. D. BOERINGER, Präsident, Bundessortenamt, Postfach 61 04 40, 3000 Hannover 61
- Mr. W. BURR, Regierungsdirektor, Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten, Rochusstrasse 1, 5300 Bonn
- Mr. H. KUNHARDT, Leitender Regierungsdirektor, Bundessortenamt, Postfach 61 04 40, 3000 Hannover 61

HUNGARY/HONGRIE/UNGARN

- Dr. B. SZALOCZY, Director General, Institute for Plant Cultivation and Qualification, Ministry of Agriculture and Food, P.O. Box 93, 1525 Budapest 114
- Dr. J. BOBROVSZKY, Head of Legal and International Department, National Office of Inventions, P.O. Box 552, 1370 Budapest 5
- Mr. I. IVANYI, Vice-President, National Office of Inventions, P.O. Box 552, 1370 Budapest 5

IRELAND/IRLANDE/IRLAND

- Mr. P.J. O'LEARY, Controller of Plant Breeders' Rights, Agriculture House, Kildare Street, Dublin 2

ISRAEL

- Mr. M. SHATON, Counsellor (Economic Affairs), Deputy representative to UPOV, Permanent Mission of Israel, 9 chemin Bonvent, 1216 Cointrin/GE, Switzerland

ITALY/ITALIE/ITALIEN

- Dr. M. CARRO SCIAMANNA, Dirigeant, Ufficio Centrale Brevetti, Ministry of Industry, Via Molise 19, Roma
- Dr. B. PALESTINI, Chief Inspector, Ministry of Agriculture and Forestry, D.G. Produzione Agricola, 20, Via XX Settembre, 00187 Rome
- Dr. G.L. CUROTTI, Vice-directeur général, Istituto Agronomico per l'Oltremare, rue Cocchi 4, Florence

JAPAN/JAPON/JAPAN

- Mr. H. MIZOTA, Chief Examiner, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo
- Mr. N. INOUE, First Secretary, Permanent Mission of Japan, 10, avenue de Budé, 1202 Geneva, Switzerland

NETHERLANDS/PAYS-BAS/NIEDERLANDE

- Mr. W.F.S. DUFFHUES, Director, Arable Crops and Horticulture, Ministry of Agriculture and Fisheries, Bezuidenhoutseweg 73, The Hague
- Mr. M. HEUVER, Chairman, Board for Plant Breeders' Rights, Nudestraat 11, 6700 AC Wageningen
- Mr. K.A. FIKKERT, Legal Adviser, Ministry of Agriculture and Fisheries, Bezuidenhoutseweg 73, The Hague

NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZELANDE/NEUSEELAND

- Mr. F.W. WHITMORE, Registrar of Plant Varieties, Plant Varieties Office, P.O. Box 24, Lincoln, Canterbury

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD/SUEDAFRIKA

- Dr. A.D. NIEUWOUDT, Director, Directorate of Plant and Seed Control, Department of Agricultural Economics and Marketing, Private Bag X179, 0001 Pretoria
- Dr. J.H. GROBLER, Agricultural Counsellor, South African Embassy, Trafalgar Square, London, WC2N 5DP, United Kingdom

SPAIN/ES PAGNE/SPANIEN

- M. R. LOPEZ DE HARO Y WOOD, Subdirector Técnico de Laboratorios y Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal 56, 28003 Madrid
- M. J.-M. ELENA ROSSELLO, Jefe del Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal 56, 28003 Madrid

SWEDEN/SUEDE/SCHWEDEN

- Mr. S. MEJEGAARD, President of Division of the Court of Appeal, Armfeltsgatan 4, 115 34 Stockholm
- Prof. L. KAAHRE, Vice-Chairman, Department of Plant Husbandry, Swedish University of Agricultural Sciences, Box 7042, 75007 Uppsala

SWITZERLAND/SUISSE/SCHWEIZ

- Dr. W. GFELLER, Leiter des Büros für Sortenschutz, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, 3003 Bern
- Mrs. M. JENNI, Sachbearbeiterin, Büro für Sortenschutz, Mattenhofstrasse 5, 3003 Bern

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI/VEREINIGTES KOENIGREICH

- Mr. F.H. GOODWIN, Controller of Plant Variety Rights, Plant Variety Rights Office, White House Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF

UNITED STATES OF AMERICA/ETATS-UNIS D'AMERIQUE/VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA

- Mr. S.D. SCHLOSSER, Attorney, Office of Legislation and International Affairs, Patent and Trademark Office, Department of Commerce, Washington, D.C. 20231

II. OBSERVER STATES/ETATS OBSERVATEURS/BEOBACHTERSTAATEN

ARGENTINA/ARGENTINE/ARGENTINIEN

- M. D.F. MARSICO, Ministre Conseiller Agricole, Représentant auprès de la FAO, Via Margutta 1-A, Rome, Italie

CHILE/CHILI/CHILE

- Mr. E. RUIZ, Conseiller, Mission permanente du Chili, 56, rue de Moillebeau, 1209 Genève, Suisse

FINLAND/FINLANDE/FINLAND

- Mr. O. REKOLA, Assistant Director, Ministry of Agriculture and Forestry, Hallituskatu 3, 00170 Helsinki 17
- Prof. Dr. R. MANNER, Head of Plant Breeding Department, Agricultural Research Centre, 31600 Jokioinen

GREECE/GRECE/GRIECHENLAND

- Mr. I. EMMANUILIDIS, Ministry of Agriculture, Plant and Seed Division, 2, Rue Acharnon, Athens

MOROCCO/MAROC/MAROKKA

- M. M. LAZZAOU, Secrétaire général de l'INRA, Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, Avenue de la Victoire, B.P. 415, Rabat

NORWAY/NORVEGE/NORWEGEN

- Mr. L.R. HANSEN, Head of Office, The National Seed Council, The National Seed Council, Moerveien 12, 1430 Aas

POLAND/POLOGNE/POLEN

- M. J. VIRION, Chef-expert au Ministère de l'agriculture et de l'économie alimentaire, Ministerstwo Rolnictwa, 30, rue Wspolna, Warszawa

III. INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/  
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES/  
ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATIONEN

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY (EEC)/COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (CEE)/  
EUROPAEISCHE WIRTSCHAFTSGEMEINSCHAFT (EWG)

M. D.M.R. OBST, Administrateur principal, 200, rue de la Loi (Loi 84-7/9),  
1049 Bruxelles, Belgique

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)/ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)/ERNAEHRUNGS- UND LANDWIRT-  
SCHAFTSORGANISATION DER VEREINTEN NATIONEN (FAO)

Dr. W.P. FEISTRITZER, Chief, Seed Service, Plant Production and Protection Divi-  
sion, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Roma, Italy

IV. OFFICERS/BUREAU/VORSITZ

Mr. J. RIGOT, President  
Mr. S.D. SCHLOSSER, Vice-President

V. OFFICE OF UPOV/BUREAU DE L'UPOV/BUERO DER UPOV

Dr. A. BOGSCH, Secretary-General  
Dr. H. MAST, Vice Secretary-General  
Dr. M.-H. THIELE-WITTIG, Senior Counsellor  
Mr. A. HEITZ, Senior Officer  
Mr. A. WHEELER, Senior Officer  
Mr. M. TABATA, Associate Officer

VI. OFFICE OF WIPO/BUREAU DE L'OMPI/BUERO DER WIPO

Mr. M. LAGESSE, Controller

[Annexe II follows/  
L'annexe II suit/  
Anlage II folgt]

C/XIX/12

## ANNEXE II

## CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES

(en francs suisses)

Chiffres réels 1984	Chiffres réels 1985	Etats membres	Nombre d'unités	Budget biennal 1986-1987	
				Payable en 1986	Payable en 1987
39.024	40.195	Valeur d'une unité		42.512	44.512
39.024	40.195	Afrique du Sud	1,0	42.512	44.512
195.122	200.975	Allemagne (Rép. féd. d')	5,0	212.560	222.560
58.537	60.294	Belgique	1,5	63.768	66.768
58.537	60.294	Danemark	1,5	63.768	66.768
39.024	40.195	Espagne	1,0	42.512	44.512
195.122	200.975	Etats-Unis d'Amérique	5,0	212.560	222.560
195.122	200.975	France	5,0	212.560	222.560
19.512	20.097	Hongrie	0,5	21.256	22.256
39.024	40.195	Irlande	1,0	42.512	44.512
19.512	20.097	Israël	0,5	21.256	22.256
78.048	80.390	Italie	2,0	85.024	89.024
195.122	200.975	Japon	5,0	212.560	222.560
39.024	40.195	Nouvelle-Zélande	1,0	42.512	44.512
117.074	120.585	Pays-Bas	3,0	127.536	133.536
195.122	200.975	Royaume-Uni	5,0	212.560	222.560
58.537	60.294	Suède	1,5	63.768	66.768
58.537	60.294	Suisse	1,5	63.768	66.768
<u>1.600.000</u> =====	<u>1.648.000</u> =====		<u>41,0</u> =====	<u>1.743.000</u> =====	<u>1.825.000</u> =====

[Fin du document]